



REGLEMENT SPORTIF

42^{ème} FESTIVAL D'ARMOR
Challenge CREDIT AGRICOLE (catégorie U16 / U17)
Joueurs nés entre le 01/01/2009 et le 31/12/2010

1 - Organisateur du tournoi

L'association UNION SPORTIVE PLOUGONVELIN (U.S.P)

Association loi 1901, déclarée à la sous-préfecture de Brest sous le N° 1487 et le N°W291002236 correspond au récépissé de déclaration de modification de l'association, N° Siret 7775928300019, Code d'activité 926 C, N° Jeunesse et Sport 001342 dont le siège social est situé à Mairie de PLOUGONVELIN, rue des Martyrs 29217 PLOUGONVELIN (*France*), représentée par Monsieur Loïc LE RU, co-président, dûment habilité à l'effet des présentes.

2 – Dates et lieu du tournoi

Ce tournoi est organisé chaque année lors du week-end de la Pentecôte sur le territoire de la commune de PLOUGONVELIN.

Pour 2026, le tournoi aura lieu les 23, 24 et 25 mai 2026.

3- Equipes participantes

La liste des équipes participantes sera communiquée après le tirage au sort, à savoir début avril 2026.

Seules les équipes affiliées à une association nationale reconnue sont autorisées à participer au tournoi. Un joueur ne peut jouer que pour une seule équipe au cours du tournoi.

La délégation du club se composera de 22 personnes maximum ; chaque équipe aura la possibilité de définir son nombre de joueurs et staff (16 joueurs + 6 dirigeants ou 17 joueurs + 5 dirigeants, ou 18 joueurs + 4 dirigeants). L'organisateur pourra modifier ce nombre en fonction des contraintes spécifiques liées au transport, aux structures d'accueil ou autres clauses contractuelles.

4 – Règles du jeu

Tous les matches seront joués conformément aux lois du jeu édictées par l'International Football Association Board (*édition en vigueur le jour du match*), à moins qu'il ne soit stipulé autrement dans le présent règlement.

Le nombre de joueurs par feuille de match est limité à 18. Les dimensions du terrain sont les suivantes : longueur 100 mètres et largeur 65 mètres.

5 – Commission du tournoi

L'organisateur instituera une Commission du tournoi qui sera responsable du déroulement sportif du tournoi et aura notamment compétence pour trancher les litiges, statuer sur les réclamations et/ou les appels et de manière générale pour statuer sur toute question ou difficulté dont la compétence n'est pas dévolue à une autre autorité au titre du présent règlement. Cette Commission se composera du Comité directeur du FESTIVAL D'ARMOR et d'un ou plusieurs membres des délégations officielles (*arbitrage, district, ligue, Fédération Française de Football*).

Si nécessaire, la Commission du tournoi fera un rapport à l'association nationale correspondante et/ou aux organismes de football Internationaux (*FIFA/UEFA*).

6 – Arbitres

Tous les matches seront dirigés par des arbitres licenciés à la Fédération Française de Football (FFF).

L'arbitre sera tenu de communiquer à la Commission du tournoi le résultat final de chaque rencontre, ainsi que les sanctions (cartons jaunes, rouges, blancs). Ces informations sont nécessaires pour établir le classement des équipes durant la phase de qualification.

7 – Catégorie d'âges

Tous les joueurs autorisés à jouer appartiendront à la catégorie d'âge suivante :

Pour les U.16 / U.17 : années de naissance 2009 et 2010.

8 – Durée des matches et nombre de rencontres

Tous les matches dureront 2 x 20 mn. La pause à la mi-temps durera 5 mn.
En cas d'égalité, il n'y aura pas de prolongation.

9 - Liste des joueurs et joueurs remplaçants

Chaque équipe pourra faire participer un minimum de 16 joueurs et un maximum de 18 joueurs par match. La liste des joueurs sera apposée sur une feuille de match le samedi du tournoi (à remettre avant midi).

Un même joueur gardera le même numéro durant toute la compétition.

Parmi la liste de joueurs, il est possible de faire participer 5 joueurs non licenciés dans le club, mais ils devront obligatoirement être assurés et appartenir à la catégorie d'âge mentionnée à l'article 7.

Les joueurs possédant une A.N.S (attestation de non sollicitation) sont considérés comme étant licenciés dans le club.

DIX HUIT (18) joueurs maximum parmi les SEPT (7) remplaçants maximum (y compris les gardiens) figurant sur la feuille de match pourront être alignés à n'importe quel moment pendant le match. 5 changements sont seulement autorisés par rencontre. Les 5 remplacements ne seront autorisés que sous trois sessions par équipe, lors du match (en plus de la mi-temps). Un joueur exclu ne peut être remplacé et ne peut participer au match suivant.

10 – Système du tournoi

Inspiré par la « Champions League », le tournoi se déroule dorénavant conformément au système de jeu suivant :

A) Tirage au sort & Phase de qualification (« Mini-championnat ») :

- Avant le début du tournoi, un tirage au sort détermine les adversaires de chaque équipe ;
- Les 14 équipes sont réparties en 2 chapeaux de 7 ;
- Chaque équipe affronte 4 adversaires issus de l'autre chapeau ;
- Chaque équipe dispute donc 4 matches en phase de qualification.

B) Classement & Phase finale :

- Un classement général est établi à l'issue des 4 matches ;
- Les 4 premières équipes accèdent aux demi-finales ;
- Les autres équipes disputent les matches de classement.

11– Système de points

Le système de points ci-après sera appliqué lors du tournoi :

- > 3 points par match gagné
- > 1 point par match nul
- > 0 point par match perdu

A) En cas d'égalité de points à l'issue des matches de qualification, les critères suivants seront pris en considération pour départager les équipes dans l'ordre ci-dessous :

- > 1°) Le goal average (différence de buts marqués et encaissés)
- > 2°) La meilleure attaque (plus grand nombre de buts marqués)
- > 3°) Le fair-play (sanctions disciplinaires) :
 - carton rouge : 3 points de pénalité
 - carton jaune : 1 point de pénalité
 - carton blanc : 1 point de pénalité
- > 4°) La moyenne d'âge la plus basse des joueurs participants

B) Demi-finales, finale et matches de classement

En cas d'égalités à l'issue des 1/2 finales, finale et matches de classement, les équipes se départageront en tirant sur un même but désigné par l'arbitre, une 1^{ère} série de 5 tirs au but effectuée par 5 joueurs différents, choisis parmi les 11 joueurs présents sur le terrain au coup de sifflet final. En cas de nouvelle égalité, à l'issue de cette série, l'épreuve est poursuivie dans le même ordre jusqu'à ce qu'une équipe ait marqué un but de plus que l'autre au terme du même nombre de tentatives. Un joueur ne pourra tenter une seconde tentative que lorsque l'ensemble de son équipe aura déjà tiré une première fois.

12– Programmes des matches

La Commission du tournoi se réserve le droit de modifier certains horaires afin d'assurer le bon déroulement du tournoi.

13– Equipement des joueurs

Chaque équipe doit être munie de :

- > 3 jeux de maillots de couleurs différentes
- > 1 boîte à pharmacie
- > 10 fanions (pour les échanges avant les matches)

L'équipe nommée en second dans le programme devra changer de tenue si l'arbitre estime que l'on ne peut clairement distinguer les couleurs des deux équipes.

14– Secteur disciplinaire

Carton rouge – exclusion : un joueur qui a reçu un carton rouge sera suspendu pour le match suivant.

Carton jaune – avertissement officiel : un joueur qui a reçu deux cartons jaunes pendant le tournoi sera suspendu pour le match suivant.

Carton blanc – exclusion temporaire de 5 minutes de jeu effectif : un joueur qui a reçu deux cartons blancs dans le même match est exclu de la rencontre et sera suspendu pour le match suivant.

A) Le décompte du temps est sous la responsabilité de l'arbitre. Le joueur rentrera avec l'accord de l'arbitre.

B) Le joueur exclu temporairement ne peut être remplacé durant la durée de la sanction. A l'issue du temps prévu pour l'exclusion temporaire, le club peut faire entrer sur le terrain :

- soit le joueur exclu temporairement
- soit un joueur remplaçant régulièrement inscrit sur la feuille de match

C) A l'issue des 5 minutes d'exclusion, l'arbitre fait signe au joueur de revenir. Le joueur doit pénétrer sur le terrain à la hauteur de la ligne médiane. Il n'est pas nécessaire d'attendre un arrêt de jeu, sauf dans le cas où le joueur sanctionné est remplacé.

D) Au cas où une rencontre se termine alors qu'une sanction temporaire est en cours, la sanction est considérée comme purgée. Si cette situation se produit en première période, le joueur doit purger la durée restante en deuxième mi-temps. Un joueur exclu temporairement, n'ayant pas purgé l'ensemble de sa sanction à l'issue du temps réglementaire, a le droit de participer à une éventuelle série de tirs au but.

E) Au cas où une équipe se trouverait réduite à moins de 8 joueurs à la suite d'une ou plusieurs exclusions temporaires, la rencontre est arrêtée par l'arbitre. La Commission sportive du tournoi prendra la décision qu'elle jugera opportune.

A l'issue de la phase de qualification, les compteurs seront remis à zéro. Néanmoins, le joueur sanctionné de son 2ème carton jaune ou d'un carton rouge lors du dernier match de cette phase, sera suspendu pour la 1/2 finale.

Si un joueur se conduit de manière antisportive, le cas sera signalé par la Commission du tournoi à son association nationale, qui décidera des mesures appropriées à prendre à l'égard du joueur. Si un membre de délégation se conduit de manière gravement incorrecte pendant le tournoi, la Commission du tournoi le communiquera par écrit aux associations de football nationales et internationales concernées.

15– Attestation d'identité

A la demande de la Commission d'organisation, les licences ou documents officiels devront être disponibles. Il sera donc demandé à chaque responsable de club de se fournir des codes d'accès aux licences (dématérialisées) en cas de réclamation. La liste des joueurs sera déposée auprès de l'organisation (nom, prénom, date de naissance) le samedi matin au stade auprès de ladite Commission.

16– Accidents

IMPORTANT : en cas d'accident nécessitant une intervention médicale, l'autorisation des parents est obligatoire. Tous les participants et accompagnateurs devront être assurés par leur club pour tous les risques d'accident.

17– Réclamations et appels

Les réclamations et les appels devront être adressés à la Commission du tournoi qui prendra une décision définitive et contraignante. La Commission n'acceptera aucune réclamation concernant des décisions de l'arbitre sur le terrain.

18– Approbation du tournoi

L'organisateur est responsable d'obtenir toutes les approbations nationales et/ou internationales nécessaires pour le tournoi au moins deux mois avant le début du tournoi.

19- Agents de matches

Seuls des agents de matches licenciés de l'UEFA et/ou de la FIFA, un club ou une association peuvent arranger la participation de clubs/associations à des tournois.

20 – Acceptation du règlement

Le fait de participer au FESTIVAL D'ARMOR implique l'acceptation du présent règlement dont un exemplaire signé du responsable de la délégation sera remis au Comité organisateur le samedi 23 mai à 14h00 dernier délai.

FAIT A PLOUGONVELIN

L'ORGANISATEUR



L'EQUIPE